



Rendre une parti habitable un hangar dans une zone d'activité

Par **rachcath**, le **04/02/2015** à **19:06**

Bonsoir,

Je souhaite acquérir dans la ville de Saléchan 65370 un hangar de 373 m² dans une zone artisanale. Puis-je l'acheter sans faire de ce hangar une activité artisanale mais une dizaine d'emplacements de camping-car sur le terrain attenant au hangar, et transformer une partie de celui-ci en habitation d'environ 80m² ?

Cordialement.

Par **moisse**, le **04/02/2015** à **19:50**

Bonsoir,

Au delà de 6 emplacements il faut un permis d'aménager.

Pour transformer l'atelier en maison d'habitation il faut un permis de construire.

Tout cela se passe à la mairie.

Autant dire que dans une zone dite artisanale ce n'est pas gagné.